



---

### L'Institut historique allemand à Paris attribue des stages

#### **dans la recherche**

Aux étudiants et étudiantes - majoritairement de semestres avancés - à l'université, qui portent un intérêt aux domaines de recherche de l'IHA;

#### **à la bibliothèque**

- (a) Aux étudiantes et étudiants en documentation en fin de formation les préparant au travail au sein d'une bibliothèque scientifique
- (b) Aux étudiants et étudiantes en histoire;

#### **dans la rédaction**

Aux étudiantes et étudiants en histoire ou dans des cursus d'édition;

#### **dans l'administration**

Aux étudiants, étudiantes, apprenties et apprentis dans les domaines administratifs;

#### **dans l'organisation d'événements**

Aux étudiantes et étudiants en histoire qui souhaitent acquérir une expérience dans l'organisation d'événements scientifiques;

#### **dans la communication**

Aux étudiants et étudiantes en histoire qui souhaitent acquérir une expérience dans le domaine de la communication;

#### **dans l'informatique**

Aux étudiantes, étudiants et apprentis en informatique, spécialisés dans l'administration des systèmes d'information ou avec des spécialités équivalentes;

#### **Durée**

La durée du stage est en principe de deux mois avec cinq jours ouvrés par semaine (35 heures par semaine); en règle générale, la durée du stage ne peut excéder 308 heures.

Les étudiants vivant à Paris peuvent poser leur candidature pour un stage en parallèle des études. Dans ce cas, la durée du stage peut dépasser 3 mois avec deux jours ouvrés par semaine (14 heures).

Les stages ne peuvent être proposés aux candidats avec des études achevées que sous certaines conditions et dans des cas exceptionnels.

Il n'y a pas de stage proposé pour les élèves du cycle secondaire et les étudiants débutant leurs études.

#### **Conditions et précisions**

Des connaissances en langue française et en informatique (pour les stagiaires en bibliothèque éventuellement en catalogage) sont demandées.

Les stagiaires doivent être inscrits dans leur université ou leur institut de formation au moment du stage.

L'inscription à l'assurance maladie dans le pays d'origine ou d'étude ainsi qu'une attestation de responsabilité civile sont obligatoires.

Les stagiaires doivent indiquer toute autre activité et relation contractuelle au moment de la candidature. Une autre activité rémunérée n'est en principe pas possible.

L'IHA, membre de la fondation de droit public Max Weber Stiftung, Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland assure, pour les stages d'une durée supérieure à un mois et d'une durée maximale de 308 heures, une rémunération forfaitaire de 450 Euro/mois pour un stage à plein temps et de 250 € par mois pour un stage mi-temps. Sur demande et sous réserve des conditions correspondantes, le DAAD assure un soutien financier supplémentaire. Les frais en lien avec le stage (par exemple frais de transport pour se rendre dans les bibliothèques ou autres institutions, frais de carte de lecteur, frais de reproduction aux archives) sont remboursés aux stagiaires. Au besoin et si possible, une chambre à l'institut sera mise à disposition des stagiaires à plein temps pour l'ensemble de la durée du stage. La chambre à l'institut sera retenue sur la rémunération comme avantage en nature (à partir du 1/1/2022, la retenue s'élève à 204,85 Euro € par mois). Les stagiaires seront dirigé/es par les responsables nommé/es par le directeur pour le service à la recherche, la bibliothèque, la direction de l'administration, l'organisation d'événements, le domaine de la communication ou du service informatique.

## Obligations

En acceptant le stage le stagiaire s'engage

- À utiliser son séjour à l'IHA dans le but prévu, de prévenir l'administration de l'institut de tous les éléments qui peuvent être importants pour le déroulement du stage,
- De reconnaître et de suivre le règlement intérieur de l'institut,
- De se manifester le premier et le dernier jour de travail auprès de la direction, de la direction de la bibliothèque et de la direction de l'administration.

La sélection des stagiaires revient à la seule direction de l'IHA et se déroule en principe en octobre pour l'année suivante. La date limite de dépôt des candidatures est le 15 septembre. S'il y a encore des places disponibles au-delà de cette date, des stages peuvent être accordés après cette date. Les candidatures pour des stages en bibliothèque peuvent être déposées à tout moment de l'année. Le candidat/ la candidate ne peut pas prétendre de droit à une place de stage. L'octroi du stage peut être annulé à tout moment en cas de raisons suffisantes. Une attestation de stage sera établie à la fin du stage après remise du rapport de stage. Les droits pour les textes et autres travaux réalisés au cours du stage reviennent à l'IHA.

## Demandes

Les demandes de stage doivent être envoyées au secrétariat de l'IHA et doivent contenir les informations suivantes:

- Information sur les études (semestre, université) ou la formation (année de formation, lieu de formation et institut de formation)
- Centres d'intérêt et sujets de recherche
- Si le stage est prévu obligatoirement dans le cadre des études et s'il est effectué dans le cadre d'une convention de stage avec un établissement français.

Sont à fournir:

- Un CV où sont visibles la situation personnelle ainsi que le parcours scolaire et professionnel
- Une photo d'identité
- Copies simples non certifiées des diplômes
- Copie du certificat de scolarité
- Le cas échéant, indication d'autres activités rémunérées
- Attestation d'affiliation à une assurance maladie dans le pays d'origine ou le pays d'étude (carte européenne d'assurance maladie, attestation de sécurité sociale ou d'une sécurité sociale privée)
- Information sur les stages effectués précédemment au sein de la fondation Max Weber

Sont à fournir en début de stage:

- Photocopie de la carte d'identité/du passeport pour chaque nationalité
- Attestation de responsabilité civile
- Déclaration sur les autres stages effectués durant l'année et les relations contractuelles
- Dans la mesure du possible, attestation sur le prélèvement électronique de l'impôt sur le revenu

Prof. Dr. Thomas Maissen, Directeur  
Paris, le 28 janvier 2022